

Edité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)
7, rue Guy Môquet Bt i BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33
Mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Web : http://www.sntrs.net

ISSN 0180-5398-CP 0904S05392-Directeur de la publication : Annick KIEFFER - Imprimé par AJC BP4 91750 CHAMPCUEIL - Périodicité : mensuelle

Grand débat sur la recherche : propositions du SNTRS-CGT

Depuis de nombreuses années, le SNTRS-CGT a mis au cœur de son action la place de la recherche publique dans la nation, son efficacité, l'exigence des moyens nécessaires à son développement, défendu l'emploi scientifique stable. En cela le SNTRS-CGT a largement contribué au mouvement de mécontentement massif des personnels de la recherche publique. Le succès de la pétition lancée par le collectif « Sauvons La Recherche », l'ampleur des manifestations organisées conjointement par les organisations syndicales et le collectif SLR, le nombre des directeurs de laboratoires démissionnaires, tout confirme que la dégradation des conditions de travail, notamment pour les doctorants, et les insuffisances de financement des laboratoires, ont atteint la limite du supportable. Le SNTRS-CGT s'inscrit dans le débat ouvert des Etats généraux avec sa spécificité d'organisation syndicale confédérée : la CGT associe des syndicats de toutes les branches professionnelles.

Une autre présentation des statistiques : les enjeux sont financiers

Evaluer l'efficacité de la recherche française en terme de nombre de publications et de facteur d'impact de celles-ci ne peut être qu'une approche de la réalité. D'autres chiffres doivent être rappelés.

Depuis cinq ans, l'effort de recherche augmente presque partout de façon très significative, or il baisse chez nous : en 2001, le ratio DIRD/PIB (Dépense Intérieure de Recherche et de Développement/Produit Intérieur Brut) vaut 2,2% en France (cet indicateur a régressé ces six dernières années), à comparer aux USA 2,69 %, au Japon 2,98 % et à l'Allemagne 2,52 %.

Cette baisse relative est principalement due à la baisse en euros constants de l'effort de financement public des dix dernières années, avec comme principale origine la diminution des commandes publiques aux entreprises, liée notamment à la baisse de l'effort de R&D militaire, et bien entendu la stagnation des budgets

des EPST.

Ces dernières années, les réalités économiques et les choix politiques en matière de financement divergent de plus en plus entre les USA, suivis également par la Grande Bretagne et l'Allemagne, et ceux de la France. Avec une population 4,6 fois supérieure, les USA consacrent à la recherche un budget 11 fois plus important que le nôtre. Alors que nous bridons nos financements publics, ils ont pris la décision de les doubler en cinq ans.

Ainsi, en 2002-2003, le budget fédéral de recherche des USA augmente de +13,8 % et se monte à 117G \$. Si aux USA, la recherche militaire est privilégiée avec 63G \$, en hausse de +17 %, la recherche de base a aussi augmenté de +9,2 %. En terme de contribution fiscale, chaque année, chaque américain paie 416 \$ qui contribuent aux 117G \$ du budget fédéral, et chaque français 231 € pour constituer les 13,4 G€ qui sont la part financée par



l'Etat dans la DNRT (Dépense Nationale de Recherche et de Technologie). Rappelons que pour l'ensemble de l'effort de

recherche, en 2000, le ratio DIRD par habitant était de 924,8 € aux USA contre 497,7 € en France.

Alors que nous sommes corsetés par le pacte de stabilité, les USA continuent à accroître leur domination en s'appuyant sur un déficit public massif.

En terme de publications, la part de la France dans le monde a augmenté entre 1995 et 2000, passant de 5,1 à 5,2%, soit 29 133 publications en 2000. En comparaison, les USA sont passés de 33,8 à 29,9% soit 167 440 publications. En terme de budget public par publication, chaque publication américaine

coûte 698 000 € et chaque publication française coûte 459 000 €. Cherchez la performance ?

Recherche et société

Le rôle de la recherche est d'abord de contribuer à la quête de connaissance qui anime l'humanité depuis ses origines. De la physique fondamentale jusqu'aux sciences humaines et sociales, ces recherches constituent un bien public et sont actuellement de la responsabilité première des Etats. La recherche a également pour rôle de répondre aux besoins sociaux, de développer des activités nouvelles créatrices d'emplois et de richesses : cette double fonction est de la responsabilité conjointe des Etats et des entreprises, la réponse aux besoins sociaux devant toujours être privilégiée par rapport à la déviance actuelle qui instrumentalise la recherche pour le seul développement des profits des entreprises.

Le SNTRS-CGT partage l'objectif de la Commission européenne de passer le cap des 3% du PIB consacrés à la recherche en 2010. S'il est fondamental que l'effort des entreprises soit considérablement augmenté, le financement public se situe à un niveau trop faible. La situation critique des laboratoires publics est l'exemple manifeste qu'il faut augmenter de façon significative l'effort budgétaire. C'est pourquoi nous proposons de **doubler les moyens en volume de la recherche**

dans les EPST et les universités d'ici 2010 et de revaloriser de manière significative le financement récurrent.

Le soutien de l'Etat à la recherche fondamentale qui, d'après les estimations, ne représente actuellement pas plus de 10% du BCRD doit être amplifié. Dans ce domaine, l'Etat doit assurer la continuité des financements des laboratoires des universités et des EPST. Le financement public doit couvrir l'intégralité des frais d'infrastructure et une partie du fonctionnement de base des équipes, afin de favoriser la veille scientifique et permettre aux équipes d'initier des recherches originales, non programmées. Les financements par les collectivités territoriales doivent donner lieu à une concertation avec l'Etat et faire l'objet d'une évaluation par les instances nationales des EPST concernés.

La recherche **fondamentale et appliquée en entreprise** doit également être encouragée. Les formes actuelles de soutien à la recherche industrielle doivent probablement être repensées. Le crédit d'impôt est-il un instrument efficace ? Ne faut-il pas plutôt favoriser des coopérations sur des enjeux stratégiques entre le public et le privé, en relançant des grands programmes de recherche et

de développement technologiques sur des objectifs partagés ?

Si, après analyse des enjeux scientifiques, sociaux et économiques, un certain nombre de **priorités** doivent être clairement **affichées** (santé publique, environnement et développement durable, indépendance énergétique), l'ensemble des disciplines doit faire l'objet de recherche et être financé. Les recherches en sciences sociales doivent répondre aux problèmes posés à et par la société, en gardant leur indépendance, tant dans les modes de questionnement que dans la manière dont elles construisent et établissent les faits sociaux. Elles ne doivent pas être transformées en ingénieries sociales. Dans le domaine de la recherche fondamentale, notre stratégie doit être coordonnée avec celle des autres pays européens, notamment, mais pas seulement, pour ce qui concerne les très grands équipements. Cette concertation pourra se faire au sein d'un conseil européen de la recherche.

Personne ne peut plus nier les relations entre la recherche et la demande sociale. Les besoins sociaux ne peuvent être réduits à la seule demande des entreprises. Les conditions de travail et de vie, l'urba-

nisation outrancière et ses conséquences sur la santé, l'exclusion, le développement durable et le problème des sources d'énergies en relation avec les changements climatiques, les OGM,... sont autant de questions qui interrogent les travailleurs scientifiques par rapport à l'utilisation de leurs recherches mais aussi par rapport aux priorités gouvernementales. Ces besoins sociaux s'expriment de diverses manières au travers des partis politiques, des syndicats et des mouvements associatifs ou corporatifs. Il faut créer des lieux de **co-élaboration, de partage et de maîtrise des choix scientifiques et techniques entre scientifiques, politiques, responsables (entreprises, associations, syndicats, municipalités, etc.) et les citoyens**. Il importe que les travailleurs scientifiques assument leur responsabilité dans la diffusion des connaissances produites. Le souci de rendre compte de l'usage qui est fait de l'argent des citoyens, la contribution à l'amélioration des conditions de vie, de travail et de production et la lutte contre l'obscurantisme doivent animer les personnels de la recherche publique et de l'enseignement supérieur. Ces missions doivent être pleinement reconnues.

Organisation globale de la Recherche publique

La recherche publique en France est constituée des universités, des établissements publics de recherche (EPST), des établissements publics industriels (EPIC) et des centres techniques industriels. Nombre de critiques de nature idéologique formulées contre ce système d'organisation, et notamment contre les EPST, mésestiment :

- la profonde évolution du système, notamment dans ces dernières années, en particulier au travers des relations EPST-Universités, (80% des personnels du CNRS travaillent sur des sites universitaires).

- sa capacité à maintenir une recherche de qualité malgré les insuffisances manifestes de financement.

- la dégradation du rôle et de la place des EPIC et des centres techniques, principalement à cause des insuffisances de financement public et privé.

Il ne suffit pas de restructurer pour améliorer l'efficacité globale du système. Il faut au contraire s'appuyer sur l'originalité du système français pour penser sa refondation.

Les **EPST** ont vocation à assurer la *cohérence nationale de l'effort de recherche publique*. Parmi les EPST, le CNRS a une fonction spécifique issue de sa pluridisciplinarité : maintenir et développer l'ensemble des champs scientifiques et favoriser l'émergence de nouvelles thématiques.

Le rôle des **universités** dans le dispositif de recherche publique est totalement insuffisant, notamment en raison de la carence des financements publics. Ce n'est pas en transférant les personnels des EPST dans les universités que l'on règle ces difficultés. Au contraire, il faut augmenter significativement le niveau de financement de la recherche universitaire, permettre aux enseignants chercheurs, notamment aux plus jeunes, de participer significativement à la recherche. Pour cela, il faut alléger le temps d'enseignement et créer des postes statutaires. Les postes d'enseignants ne doivent pas être attribués sur la seule base du nombre d'étudiants et de m2, mais aussi en fonction d'une politique de développement de la recherche. L'autonomie des universités doit s'accompagner d'une évaluation nationale des recherches menées en leur sein.

Les grands **groupes industriels** français tendent à réduire leur effort de recherche et développement (R&D) en France pour

investir à l'étranger. Ils se désengagent de certains domaines (voir l'industrie pharmaceutique); ils externalisent et sous-traitent une part grandissante de leurs activités de R&D (vers les PME ou la recherche publique) pour économiser des coûts fixes ; enfin ils font de la R&D un axe stratégique d'accompagnement de leur politique d'acquisition de parts du marché mondial. Le rachat d'entreprises étrangères menant des activités de recherche leur permet en effet de s'adapter au marché local. Ces stratégies sont les mêmes pour les entreprises étrangères qui s'implantent en France et, en 1998, 16,4 % des dépenses de R&D du secteur privé sont le fait d'entreprises sous contrôle étranger. Ces décisions conduisent à la fermeture de nombreux centres de recherche, détruisant des milliers d'emplois scientifiques, induisant des pertes de compétences et, à terme, des fermetures d'entreprises. Les gouvernements actuels refusent toute politique industrielle et mettent la recherche publique (nationale) au service des entreprises : une politique nationale de recherche est pour eux antinomique avec le mode d'évolution du capitalisme.

Il faut au contraire *développer une politique de recherche industrielle* qui s'appuie sur un investissement important des entreprises. La recherche industrielle doit être tournée vers les besoins de la population, et non vers le profit immédiat. Elle doit investir de manière ambitieuse dans la recherche et la formation. L'interface entre la recherche publique fondamentale ou finalisée et la recherche industrielle doit être assurée dans le respect des missions du service public.

Il faut impulser une *logique de coopération entre les entreprises et les laboratoires publics*. Ces coopérations doivent s'inscrire dans des échéances pluriannuelles, permettant de former des docteurs. Les procédures de bourses CIFRE sont à développer et à élargir à l'ensemble des partenaires potentiels de la recherche publique.

A côté des coopérations avec les grandes entreprises, la recherche publique doit nouer des liens diversifiés avec le **tissu industriel des PME**. Ces liens doivent s'inscrire autant que possible dans le contexte des *bassins d'emploi* : il faut prendre en compte la réalité régionale et peut-être inventer des formes de dispositifs publics nouveaux. Au lieu de faire cohabiter ou mettre en concurrence des SAIC, des centres techniques, des pépi-

nières diverses, ne vaudrait-il pas mieux *coordonner tous ces organismes en région sous l'égide d'un organisme public régional unique* du type Institut Fraunhofer en Allemagne ? Bénéficiant d'un financement public (60% est la bonne moyenne) et de ressources contractuelles, ces futurs instituts de recherche technologique régionaux pourraient avoir les universités comme partenaires privilégiés et garantir un statut et une progression de carrière à des personnels qui pour l'instant ont des vécus professionnels très difficiles (employeurs multiples, abus de CDD, absence de perspectives de carrières, etc.).

En matière de financements, il faut *clarifier le rôle de l'Etat* et faciliter la vie des chefs d'équipes. Il y a vingt ans, la grande majorité des chercheurs faisaient de la recherche et quelques-uns se consacraient à des tâches de nature administrative. Aujourd'hui, on peut dire sans exagérer que la situation est inversée : seuls les doctorants font de la recherche à plein temps, chercheurs et ingénieurs se débattent dans les maquis des textes et des financements de plus en plus dilués. Il est urgent de simplifier et de redonner à l'activité de recherche sa primauté.

Il faut *restaurer les crédits dits récurrents*. Ces crédits ont deux objectifs : financer les frais fixes d'infrastructure et de fluides et permettre plus qu'un minimum de recherche libre, à savoir hors appels d'offre. Il n'est pas normal que nombre de contrats et de prestations aient pour seul but de financer le téléphone et les photocopieuses. Les appels d'offre doivent être de deux types, ciblés et libres. Ils seront ciblés quand un besoin de recherche est mis en évidence par les instances d'évaluation, les directions d'organisme ou le ministère. Ils seront libres afin de laisser l'initiative aux équipes. Par contre, il faudra *veiller à ce que les financements soient suffisants et non dispersés*. Il faut en particulier éviter les financements multiples qui retardent la mise en œuvre quand ils ne l'empêchent pas.

Le rôle du **ministère** doit être limité à l'*orientation des politiques nationales* et à la mise en œuvre de l'*évaluation des politiques des organismes et universités*. La règle doit être le principe de subsidiarité. La majeure partie des financements du FNS doit retourner dans les organismes qui auront pour mission de lancer les appels d'offres. L'intervention du ministère se justifie lorsque les programmes nécessitent des coopérations inter-organismes et des coopérations entre recherche publi-

que et recherche privée.

L'**Europe** n'a pas de prérogatives en matière de recherche fondamentale dans le cadre du traité de Maastricht. Nous retenons la proposition d'une agence européenne de moyens pour la recherche fondamentale, un Conseil européen de la recherche. Ce doit être une agence indépendante de la Commission européenne, organisée autour d'une instance scientifique représentative des communautés scientifiques européennes. La majorité des membres devraient être élus par leurs pairs dans leurs pays respectifs.

Il faut sortir de la bureaucratie de l'Union européenne et exiger un fonctionnement transparent : publicité des appels d'offre et des classements, critères de qualité, contrôle a posteriori... Les conditions dans lesquelles s'organise aujourd'hui l'espace européen de la recherche ne sont pas acceptables : pilotage par la Commission européenne, bureaucratie, autoritarisme, lobbying, effets de mode. Les priorités de la Commission sont reprises par les pays, les régions et les organismes. On assiste à une uniformisation des recherches fondamentales et appliquées autour de trois grandes thématiques : les STIC, les nanotechnologies, les biotechnologies. L'absence de diversité appauvrit la recherche fondamentale et fragilise les retombées industrielles dans lesquelles la France a une compétence manifeste : matériaux, mécanique, industries manufacturières, énergies, etc.

Les travailleurs scientifiques doivent participer aux décisions concernant la structuration de leurs sites de recherche. La politique de l'emploi, notamment les types et les niveaux de qualification ne doivent pas être pensés en terme de ratio ITA/chercheurs mais procéder d'une réflexion sur l'organisation de la recherche dans les laboratoires selon les secteurs scientifiques et en fonction des besoins des laboratoires et des programmes de recherche. Le développement de plateaux techniques permettra aux laboratoires d'accéder à des outils que seuls ils peuvent rarement se payer. Cela implique dans de nombreux cas la mutualisation de moyens, autour d'un seul opérateur, entre laboratoires qui peuvent appartenir à des institutions différentes. Cependant, le modèle du campus autour de grands moyens techniques ne peut être retenu comme un modèle unique, car il risque d'appauvrir la diversité des modes d'organisation de la recherche.

Statuts des personnels

Pour traiter de la question des statuts, il faut considérer trois problèmes : les doctorants, les précaires, les personnels titulaires.

Le **statut des doctorants** est un problème d'ampleur nationale. Comment miser sur les jeunes, les inciter à choisir les carrières scientifiques où la durée de formation est très longue, sans leur offrir un minimum de reconnaissance. Leur apport à la production scientifique est variable d'un domaine à l'autre, mais leur contribution moyenne est estimée à un niveau se situant au delà de 25 %.

Il est clair que les doctorants ne sont pas de simples étudiants. Il faut en finir avec les libéralités qu'elles soient financées par l'Etat ou les associations caritatives. C'est pourquoi le SNTRS-CGT a proposé un

"statut de salarié contractuel" pour tous les doctorants intégrés dans les unités de recherche, lors des tables rondes organisées par le ministère en 1997. Le financement des postes sous ce statut de « salarié contractuel » n'est pas exclusivement d'origine étatique mais peut aussi inclure les financements des associations caritatives, des industries ou autre selon un mode de mutualisation sous le contrôle de l'Etat. Mais force est de constater qu'aujourd'hui, rien de concret n'a été fait. À niveau de qualification égal, le salaire de base des doctorants devrait être au moins équivalent à celui des ingénieurs d'études.

Ce problème doit être rapidement résolu dans le cadre de la mise en place d'un contrôle du financement des thèses exécutées dans les laboratoires publics, par

la création d'un fonds commun mutualisé, alimenté par le ministère, les entreprises et les associations caritatives. Le rôle du ministère serait ainsi de garantir le statut des doctorants et de redistribuer les allocations dans les organismes dépendant de lui suivant des règles définies dans une convention cadre après une négociation avec toutes les parties concernées y compris les syndicats représentatifs.

Après l'obtention du DEA, le doctorant est un chercheur en formation participant à la production, il doit donc bénéficier d'un véritable statut de salarié (chercheur ou ingénieur) avec un salaire garanti devant évoluer dans le temps (grilles de salaires recoupant celles des agents titulaires ou sur convention collective), une protection sociale correspondant à celle des statutaires, un accès aux "œuvres socia-

les" (restauration et CAES), une reconnaissance des années de thèse pour la retraite, et une garantie d'indemnité de perte d'emploi. Pour les fonctionnaires en titre, la possibilité de passer une thèse doit être développée et faire l'objet d'une simple mise à disposition sans perte de salaire et de carrière.

La période de **thèse** ou de travaux équivalents doit déboucher sur un recrutement au niveau de qualification, soit dans les EPST comme chercheurs (CR2) ou ingénieurs (IR), soit à l'université comme maître de conférence, soit dans l'industrie. Le doctorat doit être reconnu par les conventions collectives comme l'est le DEA. La thèse est une formation par la recherche et pas seulement pour la recherche : il doit y avoir plus de débouchés pour les jeunes docteurs dans tous les postes de

responsabilités de la nation et de l'industrie.

La période qui peut faire suite à l'obtention de la thèse doit être la plus courte possible (2 à 3 ans maximum). Période de préparation au concours, elle doit être placée dans le cadre d'un statut qui prolonge le statut des doctorants allocataires de recherche, avec un salaire reconnaissant la qualification acquise. En aucun cas le recours aux "post-doc" ne doit se substituer au recrutement statutaire (chercheur ou maître de conférence) dès la fin de la thèse. Le maintien du grade de chargé de recherche (CR2) est la première condition d'un recrutement jeune.

Les **emplois précaires**, notamment ceux d'ITA et d'ITARF, mais parfois aussi ceux de chercheurs, constituent un abus scandaleux. Être non titulaire dans la fonction publique c'est travailler dans une zone grise où ni le droit du travail ni le droit administratif ne s'appliquent clairement. La précarité n'augmente pas la créativité scientifique : elle crée des situations inadmissibles en matière de droits sociaux, de carrière, de retraite. Elle déstabilise les individus et les équipes. Elle doit être strictement limitée aux remplacements de courte durée ou à des travaux de nature saisonnière, comme le prévoit le statut. Des postes précaires ne doivent en aucun cas être liés à une organisation de la recherche par « projets ». La titularisation ne doit pas se faire au rabais, elle doit prendre en compte la totalité de la carrière antérieure. Il faut un plan de titularisation pour mettre fin à la précarité.

Démocratie et transparence sont indissociables. Le rôle premier des personnels élus est de faire circuler l'information. La plupart des manquements à la démocratie proviennent du non respect de ce principe. Jusqu'à maintenant, le socle démocratique des EPST était constitué des conseils de laboratoire ou d'unité. Leur rôle est de donner des avis qui peuvent avoir un poids considérable lors du renouvellement des structures.

En matière scientifique, on peut distinguer au moins deux formes d'expertise : la première conditionne une prise de décision potentiellement lourde de conséquences pour la société ou en terme de santé publique (les prions, l'amiante, ...), elle nécessite donc un débat contradictoire ; la seconde est censée évaluer la pertinence d'un processus de recherche pour décider de son soutien ou non, elle se base sur des faits prouvés expérimentalement. La nécessité d'initier un débat contradictoire ou plus généralement de créer des contre-pouvoirs (d'évaluation) ou des procédures d'appel rapproche ces deux types d'expertise.

De l'évaluation à retombées sociales. Cette forme d'évaluation est censée apporter des réponses argumentées aux questions que se pose la société (amiante, prions, risque génétique et travail...) qui fondent ensuite des choix politiques. Plusieurs questions émergent concernant les rapports entre expertise collective et démocratie. La cooptation et la sélection des experts excluent, de fait, les débats contradictoires et pose le problème de la responsabilité scientifique et de la mise en jeu de toutes les compétences/expériences par rapport à un thème donné. Ce système donne la légitimité souvent exclusive à la logique dominante. Un chercheur, un ITA est un citoyen parmi les autres, non un "expert" dont le savoir

Le **statut de titulaire** est un atout pour la recherche et l'enseignement supérieur. Il convient cependant de moderniser celui-ci, de procéder à des revalorisations des salaires et des grilles. Cela concerne les chercheurs, les enseignants chercheurs, les ITA et les ITARF. Dans ce domaine. Le SNTRS-CGT propose pour les chercheurs et les ITA de :

- Relever les indices de début de carrière, revaloriser la rémunération par une prime à 16% pour tous y compris les chercheurs, non modulable, à intégrer dans le salaire, améliorer la reconstitution des carrières à l'embauche, allonger les grilles, réduire le nombre de grades par corps, attribuer des indemnités pour tous ceux qui exercent des responsabilités clairement transitoires (directeurs de formations, encadrement doctoral).
- Encourager la mobilité sur la base du volontariat. La mobilité géographique ou vers l'enseignement et les entreprises sera encouragée, sans interférer avec la reconnaissance des qualifications, mais par l'attribution d'échelons accélérés et d'emplois réservés dans les structures d'accueil. Cela sera favorisé par l'harmonisation des grilles indiciaires, de la prime de recherche et des indemnités. Il faudra lever de nombreux blocages de manière à ne pas pénaliser en matière de salaire ou de retraite ceux qui choisissent la mobilité.
- Dans un souci de justice sociale, il faut revaloriser les salaires et les carrières des premiers niveaux de qualification. Il faut réintégrer dans les organismes les fonctions externalisées.

Les suppressions importantes de postes d'ITA intervenues au début des années 90, jointes aux politiques de « repyramidage », ont déstabilisé les équipes de recherche et transformé les activités des ingénieurs, des doctorants et des jeunes chercheurs. Des activités entières assurées jusqu'alors par les organismes de recherche ont été externalisées et livrées à la sous-traitance. La précarité a explosé, notamment par le jeu des financements incitatifs. Le SNTRS-CGT propose d'élever le taux de recrutement des ITA sur postes statutaires ces prochaines années à 7% du stock et de mettre l'accent sur les emplois d'administratifs, d'ouvriers et de techniciens afin de réintégrer dans les organismes les activités de production et de maintenance qui ont été supprimées. L'accueil de chercheurs étrangers doit être possible pour des du-

rées de deux ou trois ans.

Le flux de recrutement de chercheurs statutaires au CNRS et à l'INSERM doit être porté au moins à 5% du stock pendant les dix prochaines années (50% du stock serait alors renouvelé) pour maintenir une attractivité des EPST pour les doctorants et post-doctorants et pour assurer les évolutions indispensables des disciplines. Ce flux permettrait de maintenir le potentiel de chercheurs statutaires du CNRS et une croissance des effectifs statutaires à l'INSERM en attendant la période où les départs en retraite seront importants.

La période actuelle caractérisée par les nombreux départs à la retraite nécessite une politique de l'emploi qui assure les transferts de connaissances, permette de maintenir des disciplines ou des champs de recherche mis en péril par leur structure démographique et assure les évolu-

tions pour l'avenir. C'est pourquoi les niveaux de recrutements sur emplois statutaires doivent être portés dès maintenant à un niveau élevé.

Plutôt que de préparer un statut unique des chercheurs et des enseignants chercheurs, le SNTRS-CGT propose de faciliter et d'amplifier toutes les possibilités de passerelles et de mobilités, entre recherche et enseignement supérieur mais également avec l'ensemble des trois fonctions publiques.

La charge de cours des enseignants chercheurs doit être revue à la baisse, prioritairement pour les jeunes maîtres de conférence qui doivent avoir la possibilité de continuer leur recherche mais aussi pour ceux plus âgés qui continuent à participer de façon active à la vie des équipes.

Evaluation

fait loi et donne légitimité parce qu'il parle en tant qu'expert. Il nous faut savoir dire "voilà ce que j'ai trouvé" et assumer ces résultats, non seulement par rapport à la communauté scientifique mais par rapport à la société, comme élément versé au débat démocratique.

L'évaluation conditionne tout le système de recherche et concentre toutes les attaques de ses adversaires. Evaluer, ce n'est pas uniquement porter un jugement de valeur, c'est se donner les moyens de corriger, d'évoluer, de prendre en compte les besoins.

L'évaluation doit être nationale et doit être portée par l'ensemble de la communauté concernée. La faisabilité d'un projet scientifique dépend en effet autant de l'évaluation de l'incertitude du but poursuivi que des moyens nécessaires à sa réalisation, notamment en hommes (chercheurs, équipe technique), et de la capacité du responsable de projet à diriger son équipe. La question de la représentativité des évaluateurs est donc primordiale.

On ne peut éviter totalement la dépendance de l'évaluateur, ne serait-ce que par rapport à sa discipline ou parfois à des intérêts industriels directs ou indirects, c'est la multiplicité des approches de l'évaluation dans ses différentes composantes qui garantit le mieux la « qualité » de l'expertise.

Dans un contexte où l'expertise scientifique serait prise en charge par une hiérarchie de comités ad hoc émanant, par effet de chaîne, du ministre, chargés d'évaluer pour le ministre, on pourrait assister à des effets pervers bien plus importants que ceux observés dans le système actuel. Dans ce système, on se contente le plus souvent de nommer les gens les plus connus dans leur domaine, parce qu'ils appartiennent à des réseaux, qu'ils soient nationaux ou internationaux. Ce sont les

mêmes scientifiques qui sont requis partout. Des positions redondantes sont ainsi exprimées dans des lieux divers où devraient pourtant s'exprimer des points de vue différents. Par ailleurs, certains experts sont choisis parce qu'ils vont dans le sens des orientations qu'on souhaite leur voir prendre. Un subtil processus d'homogénéisation s'opère ainsi, et c'est à ce niveau que commence le processus qui permet d'évacuer les thèses « marginales ».

Cette analyse conforte notre rejet du système des comités ad hoc pour l'évaluation des projets scientifiques de même que pour ses conséquences perverses en matière de politique scientifique. C'est pourquoi nous sommes résolument pour une **évaluation par les pairs** avec une participation prépondérante d'élus représentatifs.

Un autre aspect important de l'évaluation est la **transparence**. Les rapports complets présentés devant les instances d'évaluation doivent être consultables par les principaux intéressés. Les rapports de séance faisant état des discussions devraient être informatifs (c'est rarement le cas). Il faut donner le nom des rapporteurs.

Comme l'évaluation met souvent en jeu des équipes avec des conséquences importantes sur les carrières des participants, il faut que la transparence puisse conduire à des possibilités d'appel. Le Conseil scientifique des institutions de recherche devrait avoir une capacité d'autosaisine, dans la mesure où il veille à la mise en place d'une politique scientifique. L'évaluation nationale par les pairs ne doit pas se limiter aux chercheurs. Les enseignants-chercheurs devraient aussi avoir ce type d'évaluation. Cela suppose qu'ils soient recrutés et évalués pour leur activité scientifique par une instance nationale universitaire. La non évaluation des ITA

dans leurs métiers par des pairs crée des situations de déqualification et d'inutilité, de gaspillage parfois. Cela conduit également à l'absence de "visibilité" qu'ont les organismes et le ministère de la situation des corps d'ITA. De même l'évaluation au comité national doit mettre en cohérence les programmes de recherche, les personnes qui y sont impliquées, les besoins en différents types de qualification et les moyens financiers qu'ils requièrent.

Glossaire :

BCRD : budget civil de recherche et de développement

CIFRE : convention industrielle de formation par la recherche

DIRD : dépense intérieure de recherche et développement

EPIC : établissement public à caractère industriel et commercial

EPST : établissement public à caractère scientifique et technologique

FNS : fonds national pour la science

ITARF : (personnel) ingénieur, technicien, administratif de recherche et formation

R&D : recherche et développement

SAIC : services d'activités industrielles et commerciales

SLR : sauvegarder la recherche

STIC : sciences et technologies de l'information et de la communication

Sommaire

P 1 Grand débat sur la recherche : Propositions du SNTRS-CGT - Une autre présentation des statistiques : les enjeux sont financiers - Recherche et société

P 2 Organisation globale de la recherche publique - Statuts des personnels.

P 3 Evaluation

P 4 Les avancées pour lesquelles le SNTRS-CGT s'est battu—Rejoindre le SNTRS-CGT, pour quoi faire ?

Les avancées pour lesquelles le SNTRS-CGT s'est battu...

Le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique ou SNTRS est né en 1948. D'abord appelé le SNPTA (Syndicat National des Personnels Techniques et Administratifs) du CNRS, il prendra en 1968 le nom de SNTRS en s'ouvrant au-delà du CNRS. Aujourd'hui il syndique les chercheurs, les ingénieurs, les personnels techniques et administratifs les doctorants, les actifs et les retraités, les titulaires et les non titulaires au CNRS, à l'INSERM, à l'IRD, à l'INRIA, à l'INED, ainsi que dans les fondations et groupements intervenant dans le champ de la recherche.

Quelques repères :

- Jusqu'à 1952 aucun statut n'existait. La plus grande diversité de situations en matière de classification et de salaires.
- Le 25 mai 1952, le premier statut de contractuel d'Etat a été promulgué. Notre syndicat s'est battu pour l'améliorer, en revendiquant déjà un statut adapté aux conditions particulières dans lesquelles s'effectue la recherche.

Plusieurs autres étapes marquent l'histoire des luttes pour le statut et les revendications des personnels :

- 1955 : commission de dérogation ; mise en place de primes pour compenser le faible niveau des salaires (attribution à la tête du client, primes totalement modulables).
- 1957 : amélioration du niveau des primes, mise en place de la prime des chercheurs qui ne sera revalorisée que 33 ans plus tard ;
- 1959 : **Modifications au statut ITA de 1952** : accélération des débuts de carrières, attribution d'accélération d'échelons, établissement de listes d'aptitude ; **création d'un statut des chercheurs** ; accès à une caisse de retraite complémentaire pour les non cadres (IGRANTE).
- 1960 : une des plus fameuses luttes du syndicat, dite du "Milliard" qui aboutira les années suivantes à d'importantes revalorisations des salaires (+ 5% à 35% selon les catégories).
- 1967 : Le syndicat affiche pour la première fois publiquement l'idée de titularisation. Ce n'est que plusieurs années plus tard qu'elle deviendra une revendication officielle du syndicat.
- 1968 : Le SNTRS a largement participé au mouvement très fort qui débouche sur la satisfaction de revendications spécifiques à nos catégories, en particulier le fait que 2/3 de la prime ne sont plus modulables et que les primes sont améliorées pour les petites catégories.

D'autres répercussions du mouvement de mai 68 interviendront plus tard en 1970 : la sécurité de l'emploi est garantie (art.46) pour la première fois dans un statut de contractuel.

Cette période a vu aussi un très fort renforcement du syndicat qui a obtenu des succès importants :

- de 1971 à 1981 : dix ans de luttes pour l'**intégration des hors statut** (plus de 2000 personnels hors statut seront intégrés sur postes).
- de 1974 à 1980 : lutte pour le **reclassement des personnels ouvriers et de service** (1024 sur 1400 seront reclassés).
- décembre 1977 : **lutte des personnels administratifs** contre les discriminations qu'ils subissent en terme de carrière et de primes. Cette lutte aura des répercussions positives plus tard : sur le montant des primes en 1980, sur les carrières en 1984.
- 1979-1981 : lutte contre le plan Aigrain (casse du CNRS, remises en cause statutaires). Cette lutte a permis, au changement de gouvernement, d'obtenir le **statut de titulaire** qui nous régit aujourd'hui.
- 1983 : **statut de titulaire** pour les personnels des EPST, dérogatoire au statut général de la fonction publique d'Etat.
- 1986 : plus de **800 personnels à mi-temps sont titularisés**.
- 2002 : **mesures de reclassement** pour les AGT, AJT, AI, IE, à la suite des nouvelles grilles Durafour.
- 2003 : réglementation nationale au CNRS sur l'**indemnisation des horaires décalés et des astreintes**.
- 2004 : rétablissement des 550 postes de titulaires transformés en CDD.

Rejoindre le SNTRS-CGT, pour quoi faire ?

La raison d'être - et l'origine - du syndicalisme est la défense des intérêts individuels et collectifs des salariés. Ceux-ci ont évolué mais, face aux problèmes de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la protection sociale, de la reconnaissance des qualifications, de l'organisation et des conditions du travail, nul ne peut espérer faire valoir ses droits de façon purement individuelle.

Le SNTRS veut relever avec vous le défi de la construction d'un syndicalisme moderne, d'un syndicalisme d'action et de proposition, ancré sur les besoins des salariés. Un syndicalisme de solidarité entre les salariés de toutes professions, un syndicalisme de liberté et de démocratie, un syndicalisme qui ouvre des perspectives de progrès social.

Parce que les intérêts des salariés des EPST sont multiples et sont communs à ceux des salariés de tous les secteurs d'activité, le SNTRS a choisi, dès l'origine, d'être confédéré à la CGT. Pour déve-

lopper une activité syndicale interprofessionnelle sans corporatisme, au niveau national comme au niveau local, avec les salariés d'autres secteurs, au sein des Unions Locales et des Unions départementales CGT.

Le SNTRS agit avec les personnels de l'Education, de la Recherche et de la Culture dans le cadre de sa Fédération, la FERC-CGT et avec l'ensemble des fonctionnaires dans son Union des fonctionnaires, l'UGFF-CGT.

Le SNTRS est organisé en sections locales regroupant les adhérents d'un même site. Celles-ci ont une forte autonomie dans leur activité.

Lors des congrès nationaux, leurs délégués définissent l'orientation à donner à toute l'activité du syndicat. Une Commission Exécutive et un Bureau National élus sont chargés par le congrès de la mise en œuvre de ces orientations.

Plus que jamais il faut s'organiser pour défendre les personnels et le service public de recherche :

- Améliorer le statut de titulaire, revaloriser les salaires, débloquer les carrières et reconnaître les qualifications.
- Lutter contre la précarisation des emplois, obtenir la titularisation des hors statut qui occupent des emplois permanents, instaurer un statut des doctorants avec une véritable protection sociale.
- Revendiquer les créations d'emploi de titulaires nécessaires au remplacement de tous les départs et au développement des activités de recherche.
- Défendre l'existence d'un service public de recherche orienté en priorité sur l'élévation des connaissances au profit de tous, sur l'amélioration des conditions de vie et de travail des hommes.
- Défendre et améliorer le système de protection sociale, le droit à la retraite, les conditions de travail et obtenir plus de moyens pour l'action sociale.
- Faire vivre la démocratie dans les laboratoires et services et dans les instances représentatives.
- Obtenir plus de justice sociale, plus de solidarité, et imposer la paix et le désarmement.

ADMINISTRATIFS
CHERCHEURS
INGENIEURS
TECHNICIENS
THESARDS

REJOIGNEZ UN SYNDICAT

Intercatégoriel
Indépendant
Démocratique
Unitaire

J'adhère au S.N.T.R.S.-C.G.T

NOM : Prénom :
Corps et grade :
Adresse du labo ou service :
Téléphone : Fax :
Courrier Electronique :

SNTRS-CGT : 7, rue Guy Môquet -94801 VILLEJUIF Tél. : 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33 Mèl : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Web : <http://www.sntrs.net>